# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 82 rue Chartres.

*NOUVELLE-ORLEANS:*
MERCREDI MATIN, 8 MAI 1839.


*POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS*
## HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

### D'UNE BANQUE NATIONALE.

Nous avions parlé il y a quelques jours de l'avantage qu'offrirait une Banque Centrale aux Etats-Unis, à propos des tentatives qu'on fait en France pour y organiser une institution de ce genre, et nous avions reproduit les raisons déduites pour prouver l'indispensable nécessité d'une Banque Nationale.

Un journal auquel sa position impose l'obligation de soutenir, bon gré mal gré, les vues anti-nationales de l'Administration, a cru devoir combattre ces idées. Mais comme il lui était impossible de lutter d'arguments, il s'est prudemment borné à attaquer les conclusions; ne pouvant attaquer la position il s'est efforcé de la tourner. C'est de l'adresse, mais c'est aussi un aveu de faiblesse.

"Nous ne savons pas, *dit-il*, à quel point une Banque centrale est nécessaire à la France. Qu'on en perfectionne le *système* il pourra en surgir peut-être de grands avantages pour la nation: mais nous pouvons affirmer que, telle qu'elle existe maintenant, elle est plutôt onéreuse que profitable aux industriels malgré l'opinion contraire de tous les savans financiers qui ont traité de la question."

C'est, comme on voit, n'être pas modeste! Notre collègue prend une balance; il met dans un plateau *l'opinion de tous les savans financiers* (sur un sujet de finances) *qui ont traité de la question* et de l'autre son affirmation: Et c'est cette dernière qui doit l'emporter! Ainsi il se trouve un homme ayant l'incroyable prétention de *mieux juger* une question financière (lui qui ne s'occupa jamais de finances) *à lui seul que tous les savans financiers qui l'on traitée!* N'est-ce, pas une prétention étrange?

"Cette banque, dit-il encore, n'ouvre ses coffres qu'au favoritisme et à l'aristocratie." La preuve du contraire se tire de ce fait que sur les sept cents et quelques millions d'escompte faits en 1839 environ une moitié sont faits sur des billets de 200 francs et au dessous. C'est donc une *erreur* de fait.

Après avoir exposé tout le bien qu'on doit attendre de l'action d'une banque centrale qui permet de porter des secours majeurs là où il y a de grands besoins et cela dans un temps donné, nous disions:

"L'insuffisance des banques isolées est encore plus manifeste dans les temps de crise commerciale. Pour qu'elles ne périssent pas dans la tempête, il faut qu'elles plient toutes leurs voiles. Que faire en effet avec un capital borné dans ces tourmentes qui bâtaient les fortunes, en face des besoins énormes, alors, des grandes industries d'une vaste cité? Comment la prudence ne ferait-elle pas une loi impérieuse, dans ces moments de défiance, à une banque qui n'a qu'un capital rétréci, de n'émettre que très peu de billets pour se soustraire à l'effroyable danger de ne plus pouvoir échanger à vue ses billets contre du numéraire? Or, pour restreindre la quantité des billets en circulation, il faut absolument réduire les escomptes et toutes autres avances au commerce. Au contraire, des institutions de crédit centralisées autour d'un puissant établissement, lié lui-même par une solidarité avec le trésor, et investi en plus haut degré de la confiance publique, base de tout crédit, offrirait au commerce, dans les jours difficiles, le point d'appui le plus inébranlable.

"Quant aux transactions de ville à ville et aux relations entre les diverses parties du territoire, les banques isolées sont impuissantes.

"Que serait-ce si l'on faisait intervenir la considération du papier monnaie qui vient toujours à la suite des banques? Avec des banques isolées on aurait nécessairement dans chaque ville un papier monnaie particulier. Le pays serait couvert de billets différents, inégalement estimés, ne s'échangeant point les uns contre les autres, et n'ayant aucun cours hors de la ville où ils auraient été émis. Ce serait rétrograder jusqu'au temps où chaque seigneur féodal battait monnaie dans son domaine, et où chaque province avait ses écus qu'elle seule connaissait et acceptait. Avec des banques centralisées il est facile d'arriver à un papier monnaie unique, connu de tous et accepté de tous. L'inconvénient de la diversité des billets émis par les banques indépendantes est si grave, qu'en Angleterre, pays d'esprit local et de droits locaux, les *joint Stock Banks* commencent elles-mêmes à reculer devant la faculté d'émission, et que plusieurs se sont arrangées avec la banque d'Angleterre de manière à ne lancer dans la circulation que ses billets à elle.

A cela on répond "qu'il n'y a aucune analogie entre l'Europe et l'Amérique."

Sous beaucoup de rapports on aurait raison, il n'y a pas d'analogie entre l'ancien monde et les Etats-Unis d'Amérique; mais ici il y en a plus qu'on ne pense. En effet les institutions de crédit peuvent bien être quelque peu modifiées par les accidens de localité, mais leur principe est le même partout, car il résulte d'un besoin universellement senti.

Des banques locales sont partout isolées les unes des autres par cela seul qu'elles ont forcément des centres d'action différents et, par une conséquence *nécessaire*, elles ne répondent qu'à des besoins de localités isolées comme elle; mais il n'y a pas de lien commun, pas d'organisation. Leur papier n'a cours que dans les limites de l'étroite circonscription où il a été émis.

Si des pays pouvaient organiser leur système industriel sans Banque Nationale ou Centrale, ce serait assurément ceux dont l'étendue est très petite, relativement à la population; ceux dont le système de communications au moyen de routes et canaux est très développé; ceux enfin chez qui un service de postes est supérieurement organisé. Et si, dans ces pays, on reconnaît l'utilité d'une Banque Centrale, malgré tous les avantages qui peuvent le mieux en suppléer l'existence, à combien plus forte raison devons nous désirer une semblable institution, nous qui avons un territoire immense, nous dont les moyens de communication sont encore loin d'être complets, nous dont les postes sont horriblement désorganisées.

Eux pourraient, mieux que nous, se passer d'une Banque Nationale; et si malgré l'avantage qu'ils ont sur nous, ils croient qu'une pareille institution est indispensable à leur prospérité, il est évident qu'elle l'est encore plus pour nous. Viendra-t-on dire encore qu'il n'y a pas d'analogie?

Dans un prochain article nous examinerons plus particulièrement la question de savoir si une Banque Nationale peut, comme on paraît le croire, porter atteinte à la liberté.

---

Nous recevons d'un officier du bateau-à-vapeur George Collier, la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

"C'est avec les sentimens du plus vif regret que je viens vous faire part des détails d'un malheur qui a eu lieu à bord du bateau à vapeur George Collier, parti de cette ville le 4 pour St. Louis.

Le 9, à une heure et demie du matin, à environ 80 milles de Natchez de ce côté du fleuve, le piston céda et en touchant à la tête du cylindre de devant emporta plusieurs des étais des chaudières. La vapeur en s'échappant échauda quarante-quatre personnes dont vingt-cinq sont mortes dans la journée et on désespère de la vie de cinq autres."

Voici la liste des noms de ceux qui ont été blessés.

MORTS.

| NOMS. | | RESIDENCES. |
|---|---|---|
| T. J. Spalding, (chauffeur), | | St-Charles Mo. |
| Chs. Brooks, passager de l'entrepont, | | inconnu. |
| Wm. Blake, | do | Boston Mass. |
| Cressin Herring | do | Allemagne, |
| Mde. E. Welsh, et 2 enfans, | | N.-Orléans. |
| Jno. O'Brien et sa femme, | | do. |
| David J. Ross, | do | do. |
| Sebien J. Brockque, | do | Poland Ky. |
| John Liddle, | do | France. |
| Dedorick Groo, | do | N.-Orléans. |
| Dedorick Krop, | do | Boston Mass. |
| Joseph B. Bossitet, | do | do |
| Joseph Lawrance, | do | Push Co. Ind. |
| Peter Smith, | do | N.-Orléans. |
| Charlotte Fletcher et son frère, | | Angleterre. |
| Bich, (chauffeur), | | inconnu. |

Et 6 personnes dont les noms sont inconnus.

BLESSES.

Hasselmonger, passager de l'entrepont, Allemagne, dangereusement blessé.
Mme. Christian Herring, de Allemagne,
Thos. Fletcher et femme, de Angleterre,
Jno. Brown, chauffeur, inconnu.
Jas. Mc Donald, de de
Isidore; Ideda, passager de l'entrepont, France, do.
Francis Brian et femme, de inconnus légèrement
Thos. Butler, de de
Francis Seennerly, de St-Louis,
Isaac Raney, de inconnu,
Alfred Davis, matelot, de de
Cinq enfans de Mr. Adam Woolridge, à bord, quelques uns d'entr'eux dangereusement blessés.
Un esclave de Thos Johnson, légèrement blessé.

JAMES MEEGAN, commis.

Le bateau-à-vapeur George Washington a remorqué jusqu'en ville le George Collier, peu après l'événement, et lui a donné tous les secours possibles.

---

### COUR COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance de Mardi, 7 Mai 1839.

*Donaldson et Co., contre Vincent Nolte.*

Cette affaire qui semble avoir excité à un haut degré l'intérêt général par son importance et les circonstances qui l'ont accompagnée, est venue ce matin à son tour de rôle. Cependant le public a été désappointé, car il ne s'est passé à la cour rien d'intéressant; toute la séance a été prise par des dépositions sans importance; les plaidoiries ont été renvoyées à demain (aujourd'hui.) Jusqu'à présent tout ce que nous pouvons dire des témoignages qui ont été donnés aujourd'hui, c'est qu'il en résulte une explication d'une vente suivie de livraison de coton montant à quelques centaines de balles ainsi qu'il s'en fait journellement dans notre ville.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

---

### CONSEIL GENERAL DE LA VILLE.

A la séance du Conseil Général qui a été tenue lundi soir on a lu un message du maire recommandant la prise en considération de divers objets d'utilité publique. Nous donnons cet important document tout au long, sans commentaire, nous réservant de revenir plus tard là dessus.

MESSAGE DU MAIRE.
CONSEIL GENERAL, 6 mai.

Messieurs,

Je me félicite que votre séance annuelle de ce jour me permette de vous entretenir de diverses questions d'un intérêt général, que je désirais vous soumettre depuis long temps, et dont la solution me paraît assez importante pour les trois municipalités.

Le premier objet dont je voudrais vous entretenir est l'état comparatif des revenus du port et des dépenses qu'il a occasionnées depuis la division de la ville. [illegible] la quantité toujours croissante des denrées [illegible] qui y sont importées [illegible] progressif du nombre de navires [illegible] cet échange des produits agricoles [illegible] dans le rapport de l'avenir que nous préparons [illegible] d'un intérêt plus direct pour les corps municipaux [illegible] est l'administration du port et sur lesquels les frais d'entretien de ce réservoir de tant [illegible]

Une étude même superficielle, des principes sur lesquels sont basées les taxes que l'ancienne corporation avait été autorisée à établir, et que les corporations actuelles ont maintenues, vous convaincra qu'on généralement aucune harmonie, aucune gradation équitable n'a été observée dans l'assiette de ces taxes, en égard aux capitaux et à l'industrie taxée. J'aurai l'occasion dans ce message, de vous faire remarquer l'anomalie qui existe sous ce rapport dans une ordonnance dont la date n'est pas ancienne.

Mais c'est surtout dans l'ordonnance qui concerne le port, que je trouve l'exemple le plus remarquable et le plus important de cette anomalie. Si vous mettez en parallèle, non pas les immenses capitaux affectés aux exportations et importations de marchandises, mais seulement les bénéfices nets qui en dérivent, avec les taxes imposées sur le port et les négocians, vous remarquerez que le chiffre de ces taxes est en dehors de toute proportion avec le principe sur lequel sont assises celles qui pèsent sur d'autres industries et sur la propriété foncière.

D'un autre côté, si vous comparez l'état des revenus que donne le port dans toute son étendue, avec les dépenses qu'il a coûtées dans un même laps de tems, vous reconnaîtrez que loin que ce soit là, comme on l'a cru, une source féconde pour les municipalités, l'entretien de ce port est une charge annuelle considérable qui pèse sur elles. Voici, d'après les notes que j'ai demandées aux contrôleurs des trois municipalités, le total des sommes dépensées pour le port et qui en ont été retirées depuis le 1er mai 1836:

| | Recettes. | Dépenses. |
|---|---|---|
| 1ère Mté | $114,666 33 | $111,791 98 |
| 2de. Mté | 109,309 22 | 267,956 93 |
| 3me. Mté | 65,979 5 | 30,560 61 |
| | $289,955 60 | $410,309 52 |

Je n'ignore pas que les grands travaux de remblai et les wharfs exécutés par la Municipalité supérieure et celle du centre, dont le coût est compris dans ces sommes, ne se renouvelleront pas chaque année; mais, même en réduisant le coût primitif de ces travaux, les recettes provenant du port laissent à peine un excédant sur les frais d'entretien. Cet excédant n'est remarquable que dans la 3me. Municipalité, et il est dû aux localités particulières du port, qui n'y est sujet ni aux ensablemens comme dans la première et la seconde Municipalité, ni aux éboulemens comme vers le milieu de la ville.

Cet état de choses demande un prompt remède; je crois qu'il serait utile de reviser l'ordonnance qui fixe le tarif des droits à percevoir sur les navires et embarcations de toutes sortes, et que le Conseil pourrait y introduire des modifications dont l'effet serait d'augmenter les revenus que les municipalités tirent de cette source, tout en restant néanmoins dans les principes d'une stricte équité.

Sans m'arrêter à vous signaler les changemens de cette espèce qui pourraient être faits à cette ordonnance, je vous ferai remarquer que l'article 12 exempte de tous droits de Levée certaines embarcations portant des cargaisons d'une valeur considérable, qui pourraient sans injustice y être assujetties. Quelques-unes de ces embarcations appartiennent à de riches usines qui, quoique situées dans les limites du port, ne sont frappées d'aucun impôt ou seulement de celui qui est assis sur les propriétés foncières; d'autres sont employées à un commerce lucratif, et toutes occupent dans le port un espace assez considérable, où, sans l'obstacle qu'elles y opposent, on pourrait placer des bateaux à vapeur et des navires, qui sont sujets aux droits de levée.

Une dernière considération à faire valoir en faveur de l'augmentation de ces droits de Levée, c'est que les impôts de toutes sortes prélevés sur les navires dans quelques-uns des ports étrangers les plus fréquentés sont beaucoup plus considérables que dans le nôtre. Je sais de source certaine qu'à Liverpool et au Hâvre surtout, cette différence est fort sensible, et cependant le commerce n'en souffre point. C'est à vous, messieurs, à examiner s'il ne serait pas possible d'obtenir, sans plus d'inconvéniens, le même avantage pour nos Municipalités.

Je passe à un second objet, d'un importance moindre, mais sur lequel un esprit de justice et d'impartialité doit appeler aussi votre attention.

Une résolution encore en vigueur (approuvée le 3 février 1835), et qui avait pour but de modifier une ordonnance du 19 février 1831, concernant la perception de la taxe imposée sur les marchands étaliers et colporteurs, limite à vingt-cinq piastres par an celle à laquelle sont soumis les marchands en gros ou commissionnaires, et à quinze piastres celle qui est exigée des détaillants en magasin. D'un autre côté, l'ordonnance du Conseil général, approuvée le 10 juin 1836, "qui fixe d'une manière uniforme les droits sur les étaliers et colporteurs, les cabarets, maisons publiques, etc., dans les trois Municipalités," porte à quarante piastres par an la taxe à percevoir sur les étaliers et colporteurs, plus une piastre pour coût de la licence, sans spécifier même si la licence qu'ils obtiennent pour ce prix, au nom de la municipalité où ils résident, les autorise à vendre dans les deux autres parties de la ville; d'où chaque municipalité, dans son intérêt, a inféré qu'ils étaient tenus de prendre une licence spéciale pour chacune de ces circonscriptions, ce qui porte à cent vingt-trois piastres par an la taxe que paient ces petits marchands quand ils veulent acquérir le droit de colporter leurs marchandises dans toute la juridiction de la ville. La seule énonciation de ce fait suffira pour convaincre le Conseil qu'il n'y a aucune proportion entre l'assiette de ces deux sortes de taxes, et que si l'une est bien déterminée, l'autre est nécessairement injuste.

Le colporteur établi dans le pays, le colporteur citoyen et père de famille, comme il y en a beaucoup, et qui contribue aux revenus de la ville dans la proportion de ce qu'il possède, a droit à la même protection, aux mêmes égards, que tout les autres citoyens, et ce serait une injustice que de le surcharger d'une taxe exorbitante, au profit d'une classe de citoyens fort aisés, sans doute, mais riches ou jouissant des bénéfices de capitaux beaucoup plus considérables.

Je sais qu'il y a des colporteurs qui ne résident pas d'une manière permanente dans la ville ni même dans l'Etat, et à qui la licence qu'ils obtiennent permet en fort peu de mois d'amasser des profits de quelque valeur; je sais de même que quelques uns de ceux-ci disparaissent quelquefois après avoir payé le premier trimestre de leur licence et s'en être servi pendant un terme plus long. Il est impossible d'obvier à cet inconvénient et de se prémunir contre le manque de bonne foi des colporteurs qui se trouvent dans ce cas, en exigeant qu'ils paient un semestre ou l'année d'avance, au lieu d'un trimestre.

Nombre de familles malheureuses n'ont pas d'autres ressources que ce commerce ambulant, dont l'utilité pour les consommateurs est incontestable, par la modicité des prix auxquels cèdent articles sont livrés. Ce commerce en lui même n'a rien à quoi on puisse objecter; et sa concurrence avec celui qui se fait dans les grands magasins, et cela est loin d'être une objection. Car, si vous y faites attention, vous remarquerez que le colporteur ne se livrant qu'au trafic des objets de première nécessité, ou de peu de valeur, en dégrévant la taxe dont il est frappé, vous diminuerez le prix de ces objets non seulement entre ses mains mais entre celles des négocians; tandis que l'augmentation même de la taxe qui pèse sur ces derniers ne pourrait élever que le prix des articles de luxe, dont leurs magasins abondent; et qu'ainsi vous remplirez le but véritable de tout système d'impôt, qui doit être en général d'atteindre la matière taxable dans une proportion inverse de son utilité réelle.

Il y a, dans cette même ordonnance du 10 juin 1836 des autres dispositions concernant les cabarets, les auberges et les hôtels qui demanderaient quelques explications propres à en éclaircir l'obscurité et à prévenir les procès auxquels elles ont donné lieu. La section 6 de cette ordonnance porte: "Toutes personnes tenant un hôtel ou pension publique paieront trois cents piastres par an. Pour tenir un restaurant, cent piastres par an. Pour tenir un café public, deux cents piastres par an. Pour tenir une auberge à l'usage des ouvriers et marins, cinquante piastres par an." Mais la difficulté est de distinguer ce que l'ordonnance entend par *hôtel* et *auberge*. En outre, les dispositions des anciennes ordonnances relatives aux *pensions bourgeoises* n'ont pas été abrogées par le nouveau statut du conseil général; de sorte qu'il résulte de là une confusion et une certaine difficulté dans l'application du texte de cette ordonnance. Sauf meilleur avis de la part du Conseil, je crois qu'il conviendrait mieux de distinguer les différens établissemens qu'il s'agit de taxer, par une description plus complète du genre d'industrie auquel ils servent, que par de simples dénominations nominales; parce que les noms, en matière de lois, présentent toujours des difficultés; si on ne comprend pas bien ce qu'ils représentent, il est souvent que l'on veut leur attribuer. Par exemple, dans le cas présent, j'ai vu des personnes tenant de vastes hôtels se présenter à mon bureau pour obtenir une licence et ne vouloir prendre que celle de cinquante piastres, sous le prétexte que leurs établissemens ne différaient en rien des pensions bourgeoises, ou des auberges à l'usage des ouvriers. Etablir une différence essentielle entre les maisons où on loge et mange et celle où l'on mange seulement; et ensuite graduer la taxe pour les unes et les autres, d'après leur importance relative, serait dans mon opinion, la base la plus raisonnable sur laquelle on pourrait asseoir une ordonnance sur cette matière; et ce travail me paraît assez utile pour le recommander au conseil.

Recevez, messieurs, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur,
C. GENOIS, maire.

P. S. J'ai l'honneur de soumettre à la sanction du Conseil les nominations suivantes:

Comme directeurs de la Compagnie de Desséchement, MM. le Dr. Luzenberg, A. Armitage, George Y. Bright et James P. Freret.

Comme appréciateurs de travaux à exécuter par la même compagnie, MM. P. J. Tricou, Jacquin Viosca et Louis Bourgeois.

Je rappellerai en même temps au Conseil qu'il doit nommer dans la séance de ce jour deux directeurs de la banque du Commerce.

C. GENOIS, maire.

---

Nous devons des remerciements aux 19 membres du conseil général qui ont bien voulu voter pour nous, bien que nous ne fussions pas candidats. Ces dixneuf voix sur 38, données librement, sans aucune sollicitation de notre part, sont une preuve non équivoque de la sympathie que trouvent nos doctrines et la plus douce récompense de nos efforts à défendre les intérêts de la communauté.

---

Nous lisons dans la Gazette de Pensacola:

"La garde-côte des Etats-Unis Vandalia, capitaine Wicah P. Levy, est arrivé mardi au soir de Laguna de Ferminos, où le capitaine du Vandalia a été retenu quelques jours pour terminer quelques difficultés qui s'étaient élevées entre le conseil et les autorités mexicaines. Le Vandalia est parti le 13 de Véra Cruz où il a laissé le Ontario à l'ancre. Les flottes françaises et anglaises étaient sur le point de partir; la ville était tranquille.

Le bateau à vapeur français le Météore est arrivé mardi dernier et est parti mercredi matin pour la Havane. Nous apprenons que quelques navires de la flotte française doivent rester quelque temps dans notre port. La frégate la Gloire est tous les jours attendue.

### FRANCE.

Nous avons reçu nos liasses des journaux de France jusqu'au 11 mars. Nous en extrayons une liste des membres de la chambre des députés divisée par départements après les nouvelles élections.

Ce travail comprend 457 nominations c'est à dire des retours de tous les départements moins celui de la Corse. Il en résulterait d'après le journal de l'opposition auquel nous l'empruntons que la coalition compte 250 membres et le ministère 207.

ARDECHE—Boissy-d'Anglas, M; Tavernier, O; Mathieu, O; Rampon, O.
ARDENNES—Maréchal Clausel, O; Oger, O; Cunin-Gridaine, M; Lavocat, M.
ARRIEGE—Pagès (de l'Arriège), M; Dugabé, O; Aumont-Thiéville, O; Tilly, M; Deslongrais, O; de Saintenac, O.
AVEYRON—Nogaret, M; Merlin, M; Cibiel, M; de Guizard, O; Vergnes, M.
AUBE—Dumaire, M; De Mesgrigny, O; Stourm, O; Armand, M.
AUDE—Espéronnier, M; Rossignol, M; Mathieu de la Redorte, O; Dejean, O; Peyre, M.
AIN—Bernard, M; Perrier, M; Jossérand, M; Dangeville, M; Girod (de l'Ain), M.
ALLIER—Meulin de Bord, O; Renaux, O; Tourret, O; Meilheurat, M.
AISNE—Dessaix, O; Fould, O; Lherbette, O; De Sade, O; Odillon Barrot, O; Vivien, O; Quinette, O.
BOUCHES DU RHONE—Berryer, O; de Surian, O; Reynard, M; Gras-Préville, O; Thiers, O; De Grille, M.
BASSES ALPES—Gravier, M.
CALVADOS—Guizot, O; Thil, M; Leclerc, M; DeHamel, O.
CANTAL—De Saunat, M; Bonnafoud, M; Salvage, M; Teillard-Nozerolles, M.
CHARENTE—Albert, O; Tesnaillets, M; Hennessy, M; Mimaut, M; De Labulolière, O.
CHARENTE INFERIEURE—[illegible], M; Chasseloup-Laubat, M; [illegible]
COTES DU NORD—Armez, M; Duterte, O; [illegible]
CREUSE—Leyraud, O; Cornudet, M; Emile de [illegible]
CHER—Duvergier de Hauranne, O; Mater, O; Gaston de Larochefoucauld, M; [illegible].
COTES-D'OR—Tournouer, M; Mauguin, O; Vatout, M; Petot, M; Saunac, M.
CORREZE—Rivet, O; Vallon, O; de Salame, O, Gauthier, O.
DORDOGNE—Mareilhac, M; Bugeaud, M; Ducellier, O; Debelleyme, M; De Garambe, O; Dupont de Cerbe, M; Marquis de Malleville, M.
DROME—Béranger, M; Giraud, M; Meunier de la Sorenne, O; De Gasparin, M.
DOUBS—Véjux, O; Clement, M; Tourangin, O; Jouffroy, O; de Magnoncourt, O.
EURE—Antoine Passy, O; Hip. Passy, O; Boyer de Peyreleau, O; Tretot, O; Auguste Leprévost, O; Dupont (de l'Eure), O; Hébert, O.
EURE-ET-LOIR—Charles, M; Raimbault, O; Demonceaux de Givré, M; De Salvandy, M.
FINISTERE—Lacrosse, O; E. de Las Case, M; de Carné, O; Guilhem, M; Piset de Hellet, M; Goury, M.
GARD—Béchard, O; Teulon, O; Teste, O; Chabaud-Latour, M; Chapel, M.
GERS—De Salvandy, M; Barada, O; Persil, O; Lacave Laplagne, M.
GIRONDE—Wustemberg, M; Ducos, O; Roul, M; Delagrange, M; Martell, M; Hervé, M; Billaudel, O; Galos, M; Gautier, M.
Girardin, M; St-Herrent, O.
Glais Bizoin, O; Legerres, O; De Thiard, O; De Tracy, O.
HAUTES PYRENEES—Colomès, O; Gauthier d'Hauteserve, M; d'Intrans, M.
HAUTE SAONE—de Marmier, M; de Grammont fils, O; Lacordaire, O; de Montépin O; Genoux, O.
HAUTES ALPES—D'Hauterive, M; Allier, O; Leydet, O.
HAUTE VIENNE—Talabot, O; Petigniaud Jumeaux, O.
HAUTE LOIRE—Calemard de Lafayette, O; de Lafressange, M; Mallie, O.
HAUTE MARNE—De Vandeuil, M; Renard, M; de Beaufort, M.
HAUTE GARONNE—De Valmy, O; Espinasse O; De Rémusat, O; Amilhau, M; Joly, O; Saube, O.
HERAULT—Granier, M; Rabbe, M; Atais, M; Charpmaule, O; Haguenau, M; De Larcy, O.
INDRE ET LOIRE—Gouin, O; Bacot, O; De Taschereau, O.
ILLE ET VILAINE—De Berthois, M; Guillard-Kerbertin, O; Mangin d'Oins, O; Delaplesse, O; De Monthierry, O; De Fermon, M; D'Andigné de la chasse, M.
ISERE—De Terrebasse, O; Alphonse Perrier, O; Felix Real, M; Martin, O; Jappey, O; Couturier, O. riel, O; Morel Bellangère, O; Cerely, O; Tissier, O.
INDRE—Charlemagne, O; Heurteaux-Dumiés, O; Muret de Bord, O; Lescaut de la Milandrie, O.
JURA—De Parcey, M; Pouillet, M; Dalloz, M; Cordier, O.
LOIRE—Lanyer, M; Lachèze, M; Alcock, O; Ardaillon, M; Durosiers, O.
LOIRET—Sevin Moreau, M; Cotelle, O; Le Baron Roger, O; De Loynes, O.
LANDES—Laurence, M; Detcheguyon, M; Durieu, M.
LOIRE INFERIEURE—Dubois, O; Billault, O; Delahaye Jousselin, M; Nicod, O; Lanjuinais, O; Bignon, M; Benoit, O.
LOT—Boudousquié, O; Pelissier de Mirandole, O; Calmont, O; Delthail, O; Bessières, M.
LOT ET GARONNE—Dumon, O; Bouet, O; Richemont, M; Luiginan, M; Pagnael, M.
LOZERE—Meynadier, M, Chanet, M; De Marangles, M.
LOIRE et CHER—Dugueret, M; Durand, O; Ragnet de l'Epine, O.
MAINE ET LOIRE—Farau, O; Robineau, O; Duthié, O; B. Delessert, M; Tessié, O; Jancault, O; De Sevret, O.
MANCHE—Legrand, M, Abraham Dubois, O; de Tocqueville, O; Ribouet, M; Quenault, M; de Bonnemains, M; Havin, M; Enouf.
MARNE—Chaix-d'Est-Ange, O; de Bussière, M; Royer-Collard, M; Dozon, M; Joseph Perrier, O;
MAYENNE—Letourdeur, O; Budet, O; Chenais, O; Paillard Ducleré, M; Lavalette, O;
MOSELLE—Paixhans, M; Parant, M; d'Hunolstein, M; Ladoucette, O; Schneider, O; Charpentier, O;
MEURTHE—Morau, M; Delacoste, M; Devatry, O; Croissant, O; Marchal, O; de l'Espée, M;
MEUSE—Etienne, O; Gillon, M; Jeussin, M; Jamin, M;
MORBIHAN—Ledand, M; Vigier, M; Bernard de Rennes, M; De Labourdonnaje, O; De La Giraldais, M; De Sivry, O.
NIEVRE—Manuel, O; de Champlatreux, M; Dupin ainé, O; Lafond, M.
NORD—Delespaul, O; Hennequin, O, de Montozon, M; Martin (du Nord), M; Corne, O; Roger, O; de Staplande, O; Marchand, O; Dumont, O; Warin, M; Lestiboudois, O; Taillandier, O.
OISE—Danse, M; de Mornay, O; Legrand, O; Lemaire, M; Henri de l'Aigle, M;
ORNE—F. de Corcelles, O; Ballot, O; Mercier, O; Hiz, O; Gigon de la Bertrie, O; De Tracy, O.
PAS DE CALAIS—Enault, M; Harlé, M; Delebecque, M; Fontaine, M; Fr. Delessert, M; Armand, O; Lesergent de Monecove, M; Pierron, O.
PUY-DE-DOME—Dessaigues, M; Chabrol de Volvic, O; Combarcle, M; Berger, O; Girod de Langlade, M; Rossmel, M; Jouvet, O.
PYRENEES (BASSES)—Chegaray, M; Daguenet, M; Laviele, M; Lindière, M; Poire-la-Case, M.
PYRENEES (ORIENTALES.)—Arago, O; Garcias, M; Parès, M.
RHONE—Jars, M; Fulchiron, M; Sauzet, M; Verne de Bachelard, M; Laurent de Humblot, M.
BAS-RHIN—Carl, M; Martin, O; de Saglio; M; Dietrich, O; Hallotz, M; Schutzenberg, M.
HAUT RHIN—Armand, M; de Golbery, O; Kuchlin, O; Pflieger, O; Struc, O.
SEINE—Jaqueminet, M; Jacques Lefebvre, M; Legentil, O; Ganneron, O; Eusèbe Salverte, O; Hipp. Carnot, O; Moreau, O; Bindin, M; Gobs, O; Laurent de Jussieu, M; Vavin, O; Cochin, O; Garnon, O; Las Cases, O.
SARTHE—Basse, M; Garnier-Pagès, O; Paillard, Ducleré, fils, M; Montesquiou, M; Lotrone, O; Lelong, O; Hortensius Saint-Albin, O.
SAONE ET LOIRE—Bachelu, O; Lambert, M; Chapuy Montlaville, O; de Lamartine, M; Mathieu, O; Pettiet-Greffier, M.
DEUX SEVRES—Arnauldet, M; Auguis, O; Allard, O; Tribert, O.
SEINE-ET-MARNE—Lebœuf, M; Gervais, O; Georges Lafayette, O; Auguste Portalis, O; de Praslin, M.
SEINE ET OISE—Remilly, M; Delaborde, M; Harnoux, M; Defitte, O; Berville, O; Bertin de Vaux, M; Pelletier d'Aulnay, M.
SEINE INFERIEURE—Barbet, M; Tesonin, O; Laffitte, O; Berigny, M; Desjobert, O; Malbet, M; de Chameloup, M; Grandin, M; Mermilliod, M; Vitet, O; Anisson-Duperron, O.
SOMME—Cammartin, O; Gauthier de Rumilly, O; Estancelin, O; Cadeau-d'Acy, M; Beaumont, O; Blin de Bourdon, O; Renouard, O.
TARN—Delsaute, O; Delaceumbe, O; Espigat, O; Bernadou, O; Decaze, M.
TARN ET GARONNE—Janvier, O; De Malleville, O; Duquet, M; Faure Dère, O.
VAR—Remuet, M; Denis, M; Emmanuel Poulle, O; Boulay, M; Pascalis, M.
VAUCLUSE—Poncet, M; Meynard, M; de Gérante, M; Mottet, O.
VIENNE—Drault, O; Martinet, O; Demarçay, O; Nausereau, O; Junyen, O.
VOSGES—Cuni, M; Dieudonné, O; Gauguier, O; Bresson, O; Doublet, O.
YONNE—Cormenin, O; Valery, O; Larabit, O; Beaume, M, de Chastellux, M.
VENDEE—Chaigneau, O; Isambert, O; Luneau, O; Guiet Desfontaines, O; Chamboule, O.

*COMMUNIQUE*

Nous avons assisté lundi soir, au concert donné par Mlle. Albina Stella, à la salle de l'hôtel St. Louis Nous comptons prévenu de n'avoir pas vu la salle un peu plus pleine, car vraiment le programme de la soirée était un des plus jolis que nous ayons vu ici.

Mlle. Stella a prouvé qu'elle avait toujours sa belle voix et certains morceaux qu'elle a chantés, la cavatine de la Norma, dans laquelle cette dame s'est vraiment distinguée, a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme; la pureté de son chant, sa méthode sont au-dessus de tout éloge.

Mme. Gui aud a joué de manière à faire voir qu'elle n'a pas de rivaux dans tous les Etats-Unis.

Mrs. Sy et Cioffi sont des artistes d'un mérite trop bien connu pour nous dispenser de tout éloge.

Er. Santini a chanté avec un goût que nous ne lui connaissions pas encore; il a une voix belle et sonore et une méthode pure.

Nous espérons que ce ne sera pas la dernière fois que nous aurons entendu Melle. Stella, et que l'hiver prochain nous irons de nouveau l'entendre et l'applaudir.

---

Décédé hier, à 1 heure de l'après midi, Mr. DANIEL P. MACY, de Philadelphie, à l'âge de 36 ans. Les amis et connaissances ainsi que ceux de son beau frère, Mr. Richard Swain, sont invités à assister au convoi, qui partira de la demeure de M. Swain rue Joséphine, Lafayette, ce matin, à 10 heures. Des voitures seront prêtes à l'Arcade de Banks, à 9 1/2 heures.

DERNIERES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York | av 29 | Liverpool | m. 22 |
| Boston | av 29 | Londres | m. 22 |
| Philadelphie | av 29 | Havre | m. 20 |
| Washington | av 29 | Paris | m. 20 |
| Baltimore | av 29 | Bordeaux | m. 19 |
| Charleston | av 30 | Madrid | m. 12 |
| Vera-Cruz | av 16 | Cadix | m. 8 |
| Tampico | av 21 | Havane | av 21 |
| Mexico | av 25 | Houston | av 26 |

## COMMERCIAL.

### REVUE DU MARCHE.

COTON.—Nous n'avons aucun changement à signaler dans nos cotons; pour les prix courans d'hier nous référons au tableau. Le marché a été calme, avec un montant de ventes de 800 balles. L'on attend maintenant de nouveaux avis d'Europe sur lesquels on attache une grande importance, jusque là nous n'aurons probablement à mentionner aucun mouvement important sur notre marché. La malle express a manqué près d'Augusta. Les demandes sont les mêmes.

Le Sucre en bonne qualité commence à devenir rare, et obtient nos plus hautes côtes; les qualités inférieures s'écoulent avec plus de difficulté. La Melasse se maintient à nos plus hauts prix, et se vend facilement à 26 cents sur la levée, pour parties en bon état pour l'exportation. Quelques ventes de qualités inférieures se sont effectuées de 23 @ 24 cents.

Les transactions en produits de l'Ouest ont été très peu étendues; mais malgré la diminution des ventes les prix se sont généralement bien maintenus.

FARINE.—Quelques petites ventes se sont faites à $7; auquel prix les détenteurs ont montré quelqu'hésitation à vendre. Le marché a été inactif, mais nous ne connaissons aucune opération qui se soit faite à la baisse. Nous continuons à côter de 6¾ @ $7. Les ventes que nous avons mentionnées ci-dessus à $7 ont été pour le détail.

PORC.—Le marché est ferme et a montré une tendance à la baisse dans ces 8 ou 10 derniers jours. Les ventes journalières qui n'ont été que de petites parties se sont faites à $23 pour clair; Mess. $22 ferme; prime $18 @ 18½; M. O. $19½ et 20; P. O. $16 et 16½; Cochon en masse de 7 @ 7½. Nous mentionnons une vente sur la levée à 8 cents.

SAIN-DOUX.—Bien demandé à nos côtes

MAIS.—Il s'est peu fait en Maïs hier; il s'est manifesté quelque tendance à une baisse dans les prix; nous avons entendu parler d'une vente à 65 cents. Les derniers prix étaient cependant généralement demandés, et nous continuons à côter de 65 @ 68.

### PRIX COURANT DU COTON ET DES PRODUITS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| COTON, ℔ lb. | | | |
| La. et Missip. bon et fin | 17½ | — 18½ | |
| Bon moyen | 16 | — 16½ | |
| Bon | 15½ | — 16½ | b. dem. |
| Moyen | 14 | — 14½ | |
| Ordinaire | 13 | — 13½ | |
| Tenn. et N. Ala.—Bon et fin | — | — | |
| Bon meilleur | — | — | |
| Bon | — | — | 10 @ 16 |
| Moyen | — | — | |
| Ordinaire | — | — | |
| TABAC, ℔ lb. | | | |
| Première qualité | 12½ | 15 | bonne dem. |
| Seconde do. | 10 | 12½ | |
| Croisé | 7 | 10 | |
| SUCRE, ℔ lb. | | | |
| La. bon a fin | 6 | 6½ | calme, |
| Commun a moyen | 5 | 6 | |
| Sur Habitation | 5½ | 6¼ | |
| MELASSE, ℔ gallon, | 28 | 28 | |
| Sur habitation | 20 | 25 | |
| TOILE D'EMB. ℔ yarde. | | | |
| de l'Ouest | 20 | — 22 | calme. |
| Lin écossais | 15 | — 16 | |
| d'Allemagne | 16 | — — | |
| CORDE D'EMB. | | | |
| de l'Ouest | 9 | — 10 | b dem |
| du Nord | — | — — | |
| FARINE, ℔ lb. | 6 75 | 7 00 | modéré. |
| BLED, ℔ baril. | | | |
| Maïs en épis | 0 75 | — 87½ | |
| écalé, ℔ boisseau | 0 65 | — 68 | b dem. |
| Avoine | 0 50 | — 55 | |
| PROVISIONS, ℔ lb | | | |
| Boeuf, mess | 16½ — | 17 — | |
| Prime | 12½ — | 13 — | |
| Porc, Clear | 22 — | 23 — | |
| Mess | 21 — | 22 — | Ventes |
| Mess O. | 19½ — | 21 — | |
| Prime | 18 — | 18 50 | |
| Prime O | 16 — | 16½ — | |
| PLATS-COTES, ℔ lb. | — 7 | — 7½ | |
| Viande fumée, Jambons | — 10 | — 11 | |
| sous enveloppe | — 12 | — 12½ | |
| Plats-côtés | — 10 | — 10½ | |
| Epaules | — 7 | — 8 | |
| Graisse | 10 | — 11½ | b. dem. |
| Beurre, Goshen, ℔ lb. | 20 | — 30 | |
| de l'Ouest | 15 | — 18 | |
| Whiskey rectifié | 43 | — 44 | |
| Commun | 60 | — 65 | |

---

MARCHE DE LA MOBILE
4 Mai 1839.

COTON.—Arrivés cette semaine 1025 balles. Expéditions 5423 do; ainsi que suit: 4059 pour Liverpool; 1366 pour le Hâvre; 1008 pour New-York: pour la Nlle-Orléans; ce qui laisse une existence sur place de 26,780 balles, y compris celles à bord des navires non expédiés, contre 78,754 balles qu'elle était la saison dernière à cette époque.

Les ventes cette semaine se sont élevées à environ 2500 balles à des derniers cours cités. Le marché a été extraordinairement calme cette semaine. L'apathie des acheteurs n'a point diminué; ils continuent à refuser d'accorder la plus légère réduction sur les prix de la semaine dernière, espérant recevoir encore de meilleurs avis par les premiers arrivages d'Europe; pour justifier leurs prétentions. Les arrivages sont très légers et l'amateur sur place diminue considérablement. Bon 17 à 17½; bonn 17; bean 16; mitoyen 15¼ à 16; ordinaire 15; inférieurs 14.

Des ventes de farine se sont faites à $8½; l'approvisionnement est peu considérable. Il n'est rien fait en Whiskey.—Nous le cotons calme de 55 à 62.

### RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par J. B. Blache—A 11 heures, sur la Levée, en face l'Hôtel de la Monnaie—Genièvre.
Par le même—A la même heure, sur la Levée, en face le rail road—Foin.
Par P. E. Tricou—A midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—Propriétés.
Par R. B. Sykes—A 10 heures, au No. 95, rue de la Douane—Meubles.
Par H. J. Domingon—A 4 heures, sur la rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre—Meubles.
Par M. Barnett, Sr.—A midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—Propriété.
Par le même—A la même heure et au même lieu—Propriété.
Par Fernandes & Whiting—A midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—Propriété.
Par J. B. Blache—A 10 heures, rue du Canal, entre les rues Levée et Magazine—Huile et Liqueurs.

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES.

Navire Potomac, Smith, Liverpool, A S Addison & co
Rotschild, [Ang.] Luckett, Liverpool, S Heath & co
Bergne Dale, [Ang.] Barton, de W Vance
Brick Uncas, Bosh, Baltimore, J W Zacharie & co
Smyrna, Perry, Gibraltar, de
James, [Ang.] Owen, Halifax, C K Hamilton
Goel. Glide, Marsh, Newburyport, capt
Mary Jane, Acara, Pensacole, de

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Riddle, des Passes, avec la barque française Zampa. Laissé la passe S.O. le 6 courant, à 4 heures p. m. Rien en vue; un brick dans la rivière.

Bateau de remorque Shark, Thomas, des Passes, avec le navire Herald. Laissé la barre le 6 courant, à 9 heures a. m. Navire Austerlitz à l'ancre en dedans de la passe.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, des Passes, avec le navire Wm. Tell et le brick Ludwig. Laissé la barre N. E. le 6 courant, à 10 heures a. m. Un brick en vue; rien de nouveau dans la rivière.

Navire Wm. Tell, Coffin, de Messine.

Navire Herald, Odom, du Havre, [illegible] cognac, avec un chargement de vin, eau de vie, parfumeries, sangsues, merchandises, &c. à M Jolibois; J S Lindner; Hagedorn & Cramer; F X Colsçon; C Voisin; Cordeviolle & Lacroix; Barraud & Normandie; De Goer & Rilliand; J M Field & co, Blanchard, Kimer & co; J T Laguerenne & co; J Barthet; Roumage & Herbault; Reinecke, Delery & co; V Aicard; F Ducourneau & co; Chauvin & Leveis; Jonas frères; P Rousseau; J B Couvertie; J B Lanusse et à ordre.—Pass. 37 dans l'entrepont.

Barque Zampa, [Fr.] Denugné, 65 jours de Nante, à J. Mager avec un chargement de vin, liqueurs, marchandises, sardines, bouteilles, &c. à J Le Blanc; M Crelher; Henry & Laurans; Williams & Laurens; A Rivarde & co; J & L Garnier; Poerx; Jrulgant; Audrin; L'Amefault; M Coeé; M A Garnier, M David; Labatut; Delamare; Moreau; M Ranson; B Montamat; L Millaudon; M Lavergne; Mme. Galea; Carrière, Daran & co; R Giening & co; L'Oreille & Valton; Schippers; J Cousin; Léger, A Garnier; Menards frères; M Laverier; Guerin & Pouverin; J Albert; F Verrier; P A Cazenove, B Juette; J Mager.—Passagers, mad. Schold; MM. Dardeau & L'Adouruald.

Brick Ludwig, McLemon, de Thomaston
Goel. Orion, Burnham, d'Apalachicola,
Steamer Madison, Scott, de St. Louis.
Steamer Norma, Haygood, de Plaquemine,
Steamer Geo. Washington, Quarrier, de Louisville.
Steamer Norfolk, Smith, de Louisville.
Steamer Clarksville, Irwin, de Smithland.
Steamer Rodney, Day, de Lafourche.
Steamer Walker, Vaught, de Rivière aux Perles.
Steamer des E. U. Seal, Willet, de la Balise. Il a quitté la Balize le 7 courant, rapporte un navire, un brick esp. et plusieurs bricks et goelettes dans la rivière.
Steamer Macfarland, Duneath, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Parti d'ici et arrivé à St. Marks, le 1er. mai, goel. Gov. Arnold, Swain.

Expédié le même jour, goel. Delight, Brown, et le sloop S. S. Taft, Kelly, tous deux pour la Nouvelle-Orléans.

Apalachicola, 1 mai—Expédies, goels. Belina, Miner, et Talma, Burrows, pour la N. O.

---

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez avoir la complaisance, Messieurs, d'insérer dans votre estimable feuille, ce qui m'est arrivé dimanche, cinq du courant, dans le char de six heures, venant de Lafayetteville à la Nouvelle-Orléans.

J'ai pris le char à Lafayetteville et à peu près à un mille de là, le collecteur me fit sortir de l'intérieur pour monter avec lui sur l'impériale. Je m'y refusai; alors il s'empara de force de mon chapeau, qui contenait un foulard, un coin duquel étaient liées dix piastres, me laissa en route et s'en fut. Le lendemain je fus à l'administration réclamer mon chapeau et son contenu; on me rendit le chapeau et le mouchoir, mais M. Patrick, le collecteur, avait gardé les dix piastres.

Je pense que si Messieurs de l'Administration du chemin de fer de Carrollton avait su prendre un valeur pour collecteur, ils n'auraient pas employé M. Patrick. Recevez MM. l'assurance de ma considération.

Signé MEL. JEUDRY.

---


AVIS D'ENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE.—Les soussignés ont transporté leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres, entre St. Louis et Conti. Les jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils continueront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., en dehors, tous les jours; et ils sollicitent la continuation du patronage de leurs amis et du public. Des avances sont faites sur les marchandises envoyées à l'encan.
8 mai FERNANDEZ & WHITING.

BUREAU de la compagnie d'Assurance de l'Union—Nelle. Orléans, 8 mai 1839—Une élection de neuf directeurs pour l'année prochaine aura lieu jeudi le 9 courant, entre midi et 2 heures P. M.
EDWARD BARRY, Président.
8 m—2

AVIS—Le capitaine du bateau à vapeur Genl Gaines, dans son dernier voyage à Louisville, avait à bord un passager qui conduisait deux nègres dont il faisait passer comme lui appartenant.
Le capitaine soupçonnant que ces nègres avaient été volés fit arrêter cette personne ainsi que les deux esclaves; et ils sont maintenant logés dans la geole de Louisville. L'un des nègres dit qu'il s'appelle SAM, appartenant à Mr. Delange, et l'autre se nommant SEYMOUR et se disant appartenir à Mr. Pierre Martineau, planteur, près de l'église du Bonnet Carré. Pour plus amples informations, s'adresser à LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nlle. Levée.
8 m

PERDU ou égaré le 8 avril, de dray no. 669, allant à bord du steamer Joskins, un cable de manille de 3 pouces et 3 pièces toile de coton. Les objets n'ont point été reçus par le commis du bateau, mais par quelques autres personnes qui ne sont les ayant par méprise auront été embarqués à bord d'un autre bateau. Toute information relativement à ces objets sera reçue avec reconnaissance par
8 m PRIETLY & BEIN, 83, Vieille Levée.

A VENDRE:
UNE négresse de choix, blanchisseuse, repasseuse, plasseuse et cuisinière de première qualité, parfaitement garantie et recommandée.
S'adresser pour le prix et les conditions à Adrien Aubry, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
8 m—3
De plus une excellente négresse avec ses 3 enfans mâles, bonne blanchisseuse, habituée aux travaux d'une habitation: conditions très avantageuses.

A LOUER—Une jolie maison et comme de à trois étages, située rue de la Douane no 92, entre Royale et Bourbon. On y fait dans ce moment quelques petites réparations qui seront terminées avant huit jours. S'adresser à A. & C. CAVELIER
8m—2

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre 1839—Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 14, rue de l'Hôpital, 8 mai

EPAVES.
Il a été conduit à l'écurie de Louis Roussel, à Milnebourg le 4 courant, un cheval américain, âgé de six ans, couleur rouge brulée, longue queue, les quatre pieds ferrés, sans aucune autre marque apparente; si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 18 de mai, il sera vendu, le même jour à 4 heures de l'après midi par le syndic à Milnebourg, conformément à la loi.
Milnebourg, le 4 mai 1839. A. CLAVIE, syndic.
8 m—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—6 mai 1839—No 11964—Richard-O.-Pritchard vs. ses créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait point homologué et les fonds répartis en conformité audit tableau et à la prière de la pétition:
Par ordre de la Cour. Bureau du greffier Nelle.-Orléans, 6 mai 1839. A. PITOT, greffier.
8 m—3

RECU par la Zampa de Nantes, et à vendre par les soussignés, les articles ci-après, de la fabrique de J. Colin.
20 caisses fraises au jus,
20 do fruits assortis do.
200 boîtes petits pois.
25 do truffes pures.
25 demi boîtes do.
10 quarts do.
600 bouteilles suc de Tomates.
1000 boîtes Sardines à l'huile et au beurre.
500 demi do do.
10 caisses contenant:
Ortolans truffés.
Becasses de.
Bonnasines de.
Cailles do.
Canards de Toulouse, do
Coqs de Bruyère, do
Hure de Sanglier, do
Dinde, do
Faisan, do
Grives, do
Gelinotte, do
Lièvres entiers, do
Oies, do
Terrine pâté de foie de Strasbourg, do
do de Toulouse do
Pintades, do
Pluviers dorés, do
Poulardes, do
Perdrix, do
Pâtés de Lièvre, do
GUERIN & POUVERIN, enc. Royale et Dumaine.
8 mai—10

RECU et à vendre par les soussignés débarqué du navire Greton capt. Brown venant de Bordeaux,
179 barriques vin. St. Estèphe, chateau Haut Breton, chateau Lafitte, St. Julien.
1164 caisses vin,
40 demi barriques vin blanc,
10 quarts de pipe eau de vie,
10 demi pipes de
44 caisses prunes,
15 barils anchois,
20 de cornichons,
6 de capres,
5 caisses vermicelle et macaroni,
20 caisses liqueurs assorties,
5 de curaçao,
5 de kirschenwasser,
5 de marasquino,
5 de crême de noyau,
5 de extrait d'absynthe,
600 paniers anisette par caisse de 25 paniers chaque.
8 m BLANCHARD EIMER & Co, 36, rue Bienville.

LES capitaines de navires en partance, trouveront chez les soussignés, un assortiment complet de conserves alimentaires, composé de *Fruits, Petits Pois et Gibiers*, qu'ils vendront à prix modéré.
LOREILHE & VALTON, Enc. Royale et Dumaine.
8 mai


## AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 9 Mai.
5me. Représentation de
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer, paroles de Scribe.
Décorations nouvelles peintes par M. Develle.
3me. Acte.
LES JARDINS ET LE CHATEAU DE CHENONCEAUX.
3me. Acte.
LES GRANDS PRES-AUX-CLERCS.
4me. Acte.
UN SALON A L'HOTEL DE NEVERS.
5me. Acte, (1er. tableau.)
UNE SALLE DE BAL A L'HOTEL DE SENS.
2me. Tableau.
*L'extérieur d'un Temple Protestant.*
3me. Tableau.
*Vue de Paris au Clair de la Lune.*
Vû la longueur de cet ouvrage, le spectacle commencera à 7 heures. Les bureaux seront ouverts à 6 heures et demie.

Vendredi 10.
Bénéfice de M. A. Lemon.
LES MARTYRS DE LA LOUISIANE
Tragédie en 5 actes, de A. Lemon.
L'affiche annoncera la petite pièce.


30 36 60 13 39 71 41 39 70 19 9
Numéros sortis au tirage de la Loterie de la Louisiane Classe No 30.

UN GROS LOT DE $10,000
1 BILLET SEULEMENT $6 00
LA LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1839.
Classe No. 30, pour 1839.
Sera tirée Jeudi 9 mai 1839, à 4 heures de l'après midi, à l'Hôtel de l'Exchange St. Charles.
D. S. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | " | $10,000 | $10,000 |
| 1 | " | 3,000 | 3,000 |
| 1 | " | 2,000 | 2,000 |
| 1 | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | 1,300 | 1,300 |

27,814 Lots, montant à $145,934
Billets $6 00, demi $1 50; Quarts 75 cts.
Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co,
85, rue de Canal, une porte après l'encoignure du Camp.

12 31 26 65 15 43 41 74 1 33 11 39
Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 57, pour 1839.

UN GROS DE LOT $9,000.
1 BILLET SEULEMENT $2 50.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
*CLASSE EXTRA 34.*
*Autorisée par la Législature de cet Etat,*
Devant être tirée Mercredi 8 mai 1839, à 4½ heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $9,000 | $9,000 |
| 1 | 2,500 | 2,500 |
| 1 | 1,500 | 1,500 |
| 1 | 1,200 | 1,200 |
| 1 | 1,000 | 1,000 |

27,814 lots montant à $112,648
Billets $2 50, moitié $1 25, Quarts 63 cents.
Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, encoignure St. Louis et Chartres. 6 m

49 66 41 53 60 59 63 13 76 44 18 69 51 9.
Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe 82.

UN GROS LOTS DE $24,000.
20 lots de $1,000.
14 numéros sortant dans chaque paquet de 28 billets.
BILLETS SEULEMENT $5.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES
Classe 83.
Sera tirée Mercredi, 8 mai 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magazins.
J. K. MEAD, Directeur.
84 numéros ballotés, 14 numéros sortant.
PROGRAMME.

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $24,000 | $24,000 |
| 1 " | 5,000 | 5,000 |
| 1 " | 3,000 | 3,000 |
| 1 " | 2,000 | 2,000 |
| 1 " | 1,500 | 1,500 |
| 20 " | 1,000 | 20,000 |

40,544 Lots, montant à $341,750
Billets $5; demi $2 50; quarts $1 25.
Billet seulement ou par paquet à vendre aux principaux vendeurs de cette ville, au bureau des Directeurs, No. 8, Arcade de Banks. 6 m

LES CHEVEUX—"Il est vrai, quoique l'on ne le croie pas généralement, que les racines des cheveux sont toujours plus abondantes que les cheveux et que dans les plus fort cas de calvitie elles ne sont point détruites, et à moins que un accident ou une maladie qui détruise [illegible] à sa nourriture, nous soutenons que les racines ne sont point détruites et restent en vigueur, dans les cas de calvitie à la suite de fièvres ou autres dérangements de la constitution, soit dans le jeune ou le vieil âge." Extrait du traité de L. J. Beals & co, accompagnant le Restaurateur de cheveux de Beal.)
Messrs. L. J. Beals & Co. invitent ceux qui sont chauves, ou ceux qui perdent leurs cheveux, de venir au bureau no. 161 Broadway, se les faire restaurer, sans aucune charge jusqu'à ce que les cheveux aient repoussés.
Ils offrent de plus de faire un contrat avec ceux qui voudront qu'ils leur feront repousser les cheveux, avec un dédit de $200 à $500, lequel sera payable quand les cheveux seront rétablis.
Des certificats originaux de personnes très respectables, peuvent être examinés au bureau no. 183 Broadway, montrant que le Restaurateur de cheveux de Beals peut les faire repousser, et il serait superflu de convaincre les incrédules, des preuves accablantes en s'adressant à leur bureau.
L'usage du *Restaurateur de cheveux de Beals* est spécialement recommandé aux dames, vû qu'il conserve les cheveux, en prévenant les maladies et rend les cheveux souples et conservent la beauté de la chevelure.
Prix $3 par jarre. Un discompte libéral est fait à ceux qui le revendent. A vendre par POLLARD & GREEN, agents, 28, rue de Chartres.

RECU par le Zampa, capitaine Dangné, venant de Nantes, et à vendre par
100 caisses Sardines à l'huile,
20 caisses Fraises conservées,
25 do. Fruits assortis do.
4 do. Confitures assorties,
15 do. Petits Pois accommodés,
4 do. Champignons do,
1 do. Truffes pures, de la manufacture de Collin.
Conteaux pour ouvrir les boîtes de ferblanc.
BLANCHARD EIMER & CO, No. 36, rue Bienville.
8 mai

WHITRIDGE & co. no. 26, rue des Magasins, offrent en vente:
3,000 gallons huile de spermaceti blanchie et brut,
2,000 do. de baleine raffinée en hiver et en été,
100 boîtes blanc de baleine.
200 do. savon de Boston no. 1.
200 do. thé impérial, poudre à canon, orange pecco et souchong,
500 rames papier à envelope.
Vin de Port & Sherry en boîtes et champagne en paniers, &c. 8m

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés à son magasin, No. 18, rue Conti.
200 paniers Vin de Champagne;
150 caisses Vin de Sherry;
60 do do d'Oporto;
20 tierçons Madère;
20 do Sherry;
300 caisses Savon;
50 do Blanc de Baleine;
75 do Chocolat de Boston;
1000 sac Plomb, &c. &c.
8 m HENRI TETE

MARINADES, Ketchup, &c—Reçus par les navires John Dunlap et St. Louis, 100 boîtes marinades en jarres d'un gallon; 100 do. demi gal; 100 do. Ketchup de tomate, 50 do. do. de noix; 25 do. d'herbes obsées. Les articles ci-dessus sont tous de la marque de Beare & Haskell et garanti purs; Aussi—200 boîtes moutarde superfine de Lexington, à vendre à bas prix, pour clôre une affaire, par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 8 mai

RECU par le navire Zampa, arrivant de Nantes, 40 douzaines fruits assortis au jus;
150 boîtes truffes pures;
500 do sardines très fraiches;
200 do petits pois, gibiers, &c. à vendre par LOREILHE & VALTON, Enc. Royale et Dumaine. 8 mai

BIERRE Ecossaise—100 barriques ale d'Edinburgh, en bouteilles de pintes et chopines, reçue par le navire Mars de Greenock, à vendre par HOLMES & MILLS, Passage de la Bourse. 8 mai

HUILE DE LIN en barils et jarres, venant d'Amsterdam et garantie pure, à vendre en lots convenables aux acheteurs et à des conditions faciles par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 8 m

PAPIER—Récemment reçu, deux caisses beau papier bleu superfin, bon pour l'usage d'une banque, &c. à vendre par DAVID FELT & Co, 94, Chartres, N. Y. Stationers Hall. 8 m

MARCHANDISES pour le marché mexicain imprimées de 7-8 et 9-8, drills et ginghams, ayant-droit au drawback, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par HUGO C. GUILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 8 mai

VIN—Vieux Madère en barriques et bouteilles; aussi Claret de Cantermerle, Château Margaux, St. Julien, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 8 mai

MARCHANDISES en argent—Cuillières, fourchettes, d'argent pure et d'un excellent travail, constamment en main et à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 8 m

HARDES POUR NEGRES—10 balles toile écru de 3-4 4-4 et 7-8 en débarquement et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 91, Commune. 8 m

BOTTES—25 caisses bottes en veau et en loup marin de qualité supérieure, en débarquement et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 91, Commune. 8 m

PORC—663 barils porc mess et prime et morceaux de croupe, en débarquement du steamer Atalanta, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nlle. Levée. 8 m

SUCRE, CAFE—85 caisses beau sucre blanc de la Havane et 230 sacs café de Java, Rio et Saint-Domingue, à vendre par S. LATAPIE, 76, Vieille Levée. 8 mai

ACID DE TORTUE, Sel de Rochelle, soda de Carbonate et blanc de Céruse [illegible], à vendre par J. B. PREVOST, 29, Camp. 8 mai

CAFE de la Havane—100 sacs café prime de la Havane, en débarquement, de la goelette Sabina, à vendre par JOSEPH COCKAYNE, 25, rue Gravier. 8 m

CAFE de la Havane—200 balles café vert de la Havane, en débarquement de la goelette Sabina. à vendre par J. B. BAILEY, 43, Bienville. 8 m

CERTIFICATS de dépôt sur la banque d'Alabama achetés par ANDREWS & BROTHERS, 59 Camp. 8 m

PIMENT—160 sacs piment première qualité, en magasin et à vendre par JAMES B. HULLIN, 74, Camp. 8 mai

BAUME DE COPAHU—récemment reçu et à vendre par J. B. PREVOST, 29, Camp. 8 mai

CIGARES—100 milliers cigares principes et de différentes qualités, à vendre par S. LATAPIE, 76, Vieille Levée. 8 mai

PLOMB à chasse—60 barillets en débarquement et à vendre par J. B. FIELD, 42, rue Bienville. 8 m

LARD—100 barriques lard assorti, à vendre par 8 m MAHARD & SIGERSON, 38, Nlle. Lev.

JAEGER ACHTUNG.
Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert, sich nächsten Sontag den 12 May morgens 6 uhr precis, in voller uniform, zum [illegible] Ternhter und 24 blinden Patronen, auf dem versammlungs platze einzufinden.
Auf Befehl des capitains,
7 m J. C. WAGNER, Ober jaeger.

UNE dame américaine connaissant l'anglais et le français grammaticalement et qui a déjà donné des leçons, désire obtenir une situation comme institutrice dans une famille. Une famille française serait préférée. S'adresser au bureau de ce journal 7 m

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA Presse à coton.—Nlle. Orléans, 1er. mai 1839.—A une élection tenue le 13 du mois dernier, les personnes suivantes ont été dûment élus directeurs de la compagnie, savoir:
H. BUCKMAN,
W. J. HEPP,
THOS. TOBY,
JOHN NICHOLSON,
JOSHUA BALDWIN.
Et à une assemblée tenue le 24 du mois dernier John Nicholson, Esq. a été élu président du bureau.
7 mai SAM. RICKER, jr. secrétaire.

AVIS—Le dray no. 60 est requis de remettre son reçu immédiatement pour les 4 caisses de marchandises marquées W. enlevées d'à bord du navire John Dunlap. LEVI H. GALE, 93 Commune.

A LOUER.
Une résidence d'été à la paroisse St. Charles, rive droite du fleuve à huit lieues de la ville, laquelle se compose d'une grande maison de maître à étage, d'un joli et vaste jardin en rapport, d'un verger avec beaucoup d'orangers sur le devant, d'un parterre sur le derrière &c. et des bâtimens propres avec toutes les commodités convenables et commodes pour un grand ménage, &c.
Une autre résidence d'été à Louisbourg, près de Mandeville, face au lac, où il se trouve une jolie maison de maître, composée de 5 appartements et a, galeries et d'autres bâtisses dans la cour pour domestiques, cuisine &c. ainsi qu'un assez grand jardin sur le devant et un clos sur le derrière.
S'adresser à M. Barnett Sr. rue de Chartres, No. 100, pour les conditions. 7 m—3

JARDIN DE VALEUR A VENDRE.
SITUE sur le chemin de Carrollton, à environ deux milles et demi de la cité, étant un ilet en culture avec une maison abondante de denrées prêtes pour le marché. Il se trouve dans le dit ilet environ un mille d'arbres *multicaulis*, une maison de jardinier, waggons pour le marché et de beaux chevaux, ainsi que les instruments aratoires nécessaires au jardinage, et un bail pour le dit jardin sera vendu depuis un an jusqu'à dix, à des conditions avantageuses. S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7 m—6 Encoignure Commune et Tchoupitoulas.

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.
CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.
EXTRAS.
De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.
A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.
Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.
Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.
Bureau au Green River Hôtel Bowling Green.
Bureau général de Poste Nashville.
" " Mills' Point.
" " Louisville.
W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.
7 mai.

DES propositions cachetées seront reçues pendant huit jours pour remplir un morceau de terre à Milneburgh, dans l'ilet no. 5, et l'élever un pied au dessus du niveau; le dit ilet mesure 373 pieds de face au Lac Pontchartrain; côté est du rail road, sur 300 pieds sur l'Avenue Washington, contenant environ cent onze mille pieds carrés.
Signé G. W. MORGAN, RICH. RELF, Exécuteurs testamentaires de A. Milne.
Milneburgh, 7 mai 1839. 7 mai—

JE viens dénoncer au public un lâche et infâme fesseur de dupes, nommé E. CAILLARD, avocat. Je donnerai sur sa conduite et ses procédés, d'amples renseignements à quiconque m'en demandera.
F. EUGENE RAVIER, 7m—3 Enc. des rues Conception et Esplanade.

F. E. RAVIER, auteur du libel ci-dessus fait contre Mr. E. Caillard avocat, a été livré aux tribunaux civil et criminels.

A VENDRE—Le bel établissement bien connu sous le nom de *Providence Coffee-House*, avec grocerie. Le tout bien pourvu de liqueurs et vins de toutes espèces et de première qualité.
Aussi un Tir au Pistolet et Carabine, monté de trois plaques, avec les armes de première qualité et en bon état, et tous ses accessoires.
Cet établissement n'est vendu que parce que le propriétaire veut se livrer à un autre genre de commerce, qui le forcera à s'absenter de chez lui, et ne lui permettrait pas de veiller au dit établissement.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, encoignure St James et Levée (Faubourg Annonciation). 7m—6

LES soussignés successeurs de Charles Cohn, ont l'honneur d'informer leurs connaissances et le public qu'ils viennent de recevoir par le navire [illegible] du Hâvre, les articles suivants:
Chapeau castor large bords, gris et noir, chemises jaconet, dessins nouveaux, bottines, cuir vernis, cannes, parfumerie en tout genre &c.
7 m—4 THORET & CHABBAL, 160, rue de Chartres.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS—[illegible] du 1 juin 1839
E. L. TRACY, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1839.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,
*Situées à la NOUVELLE-ORLEANS*
Le Tirage aura lieu le 1er. Décembre 1839.
A JACKSONVILLE FLORIDA,
*Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.*
SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.
100,000 BILLETS, à $15. $1,500,000.
*Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.*
SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—*Seuls Agents.*
Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées aux mêmes commissaires pour [illegible] du fortuné gagnant.
A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phénix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.
Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,
COMME SUIT:
1 Lot—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 286 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 161 pieds, 11 pouces sur la rue Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,800 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du CITY HOTEL, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée, $700,000.
1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du CITY HOTEL, ci-devant *Bishop's Hotel*, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 164 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $30,000. Estimée, $500,000.
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à toucher l'Arcade—louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.
1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.
1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.
1 Lot.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 30 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même largeur, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.
1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages No 339, dans la rue Royale entre Hôpital et Ursulines, mesurant 24 pieds, 5 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,000 par an. Estimée, 15,000.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de 250 | Actions, | Banque du Canal, | $25,000. |
| 1 Lot de 200 | " | " Commerce, | 20,000 |
| 1 Lot de 150 | " | " Mech & Tra | 15,000. |
| 3 Lots de 100 | " chaque, | " Cité, | 30,000 |
| 2 Lots de 50 | " | " Exchange, | 10,000. |
| 2 Lots de 25 | " | " Gas Light, | 5,000. |
| 2 Lots de 15 | " | " Mech & Tra | 3,000 |
| 20 Lots de 10 | " | " de l'Etat, | 20,000 |
| 10 Lots de 2 | " | " Gas Light, | 2,000 |
| 200 Lots de 1 | " | " Louisiane, | 20,000. |
| 200 Lots de 1 | " | " d'Orléans, | 20,000 |
| 150 Lots de 1 | " | " Union Floride, | 15,000. |

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions mêmes, ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE:
100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On enverra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres; près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à
SCHMIDT & HAMILTON,
*A la Nouvelle-Orléans.*
Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.
Jacksonville (Floride), Avril 1839.
1er mai

PORC—100 barils porc mess et prime à l'inspection et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 8 m 14, rue Poydras.

CIGARES—60 barils de 400 chaque, à vendre par 8 mai EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

CAFE—500 sacs café de la Havane, à vendre par W. F. VIGERS & co. 20 Bienville.

POUR GALVESTON ET VELASCO, (Texas)
Paquebot régulier pour vendredi le 10 mai à 10 heures du matin—Le superbe navire à vapeur à basse pression,
CUBA, capitaine J. B. Carson, partira positivement comme ci-dessus.
Ce batiment n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre et a de beaux emménagements pour les passagers de chambre et d'entrepont.
Un bateau-à-vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du Cuba à Galveston et transportera le fret et les passagers à Houston.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
Le fret ainsi que le passage devront être payés en billets des banque de la Cité. On ne recevra point de fret le jour du départ. 7 mai

Paquebot du lundi, le 20 mai, à 5 heures du soir.
POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur, à basse pression COLUMBIA, capt. Henry Windle, du port de 495 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement comme ci-dessus.
Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.
Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHEES, 35, Camp.
N. B. Si il se trouve un nombre suffisant de passagers, le Columbia arrêtera à la Cité de la Sabine, Velasco et Matagorda. 6 mai

POUR ST-LOUIS et les ports intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur A 1, PRAIRIE, capitaine J. H. Freleigh, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira positivement aujourd'hui à 4 heures p.m. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure ci-dessus. Les consignataires sont aussi invités d'envoyer leurs connaissements à bord avant 10 heures.
8 mai JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR ST. MARTINVILLE, Atakapas, Newton, Franklin et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur A. PORTER, capt. R. S. Dorsey, partira pour les ports ci-dessus à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville ou à J. HALL & H. B. BIEN, 8m 19, Nlle. Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Bateau pour Passager—Le bateau à vapeur NORFOLK, capitaine John Smith, partira pour les ports ci dessus et ceux intermédiaires, vendredi le 10 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à PIERCE, SHANNON & BRO. 8 m 57, Magasins.

POUR ST. LOUIS, Portland, Booneville, Glasgow, Lexington, Camden, Liberty, et la dépendance, ville du Missouri—Le beau bateau à vapeur LITTLE RED, capitaine Kennedy, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus samedi le 11 courant. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bas de la rue Girod ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 7 m 28, Vieille Levée.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur A 1, PRAIRIE, capt. J. H. Freleigh, partira mercredi soir, le 8 courant. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue de la Commune ou à 7m JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR LOUISVILLE—Le bateau-à-vapeur GEN. GAINES, capitaine Wm. Biggs, partira pour le port ci-dessus jeudi le 9 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Gravier, ou à LAWRENCE & LEGENDRE, 7 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur BONAPARTE, capt. ——, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus, jeudi le 9 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou 7m PIERCE, SHANNON & BRO.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA MOBILE.—Le beau bateau à vapeur LADY OF THE LAKE, capt. S. B. Grifin, partira du lac, au bout du chemin à coulisses pour la Mobile, tous les lundis, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à PIERCE SHANNON & BRO, 57, Magasins.
Les dettes contractées par l'équipage de ce bateau ne seront point payées, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un ordre du capitaine. P. S. & Bro. 3 mai

POUR VICKSBURG Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur CLAIBORNE, capt. Barrett, partira pour les ports ci-dessus, jeudi le 9 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue Conti ou à 6 mai SMITH & VOORHEES, 35 Camp

POUR LOUISVILLE—Le beau bateau à vapeur EMPEROR, capitaine A. Anter ayant une partie de sa cargaison engagée, partira jeudi le 9 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à 6 mai PIERCE, SHANNON & Brother.

POUR ST. LOUIS ALTON ET LES PORTS INTERMEDIAIRES—Le beau bateau à vapeur UNITED STATES, capt. Freeland, est maintenant prêt à prendre du fret et ayant une partie de sa cargaison engagée il partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 6m BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

Bateau-à-vapeur à vendre—Un bateau tirant peu d'eau, à deux bouilloires et bien pourvu de tout ce qui est nécessaire. Pour les renseignements s'adresser à J. V. LAVILLEBEUVRE, 12 av. 17, Magasins.

CORDE—600 rouleaux corde de qualité supérieure, en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation par LAYET & AMELUNG, 8 m 17, Commerce.

RIZ—50 tierçons riz de la Caroline de première qualité, à vendre par MUNFORD PERKS, 8m encoignure Poydras et Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—65,000 en débarquement du brick Sarah Ann, et 50,000 en magasin et à vendre par HENRI TETE, 8 m 13, rue Conti.

WAGONS pour deux chevaux et pour boeufs, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 8 m enc. Natchez et Bank place

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE de qualité supérieure, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 8 m enc. Natchez et Bank place.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, en débarquement de chalands, à vendre par LAYET & AMELUNG, 8 mai 17, Commerce.

FARINE—200 barils farine superfine, 50 de fine, et 50 de X, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 8 m 17, Commerce.

PORC—140 barils mess et prime, en débarquement du steamer George Washington, à vendre par LAYET & AMELUNG, 8m 17, Commerce.

BAJOUES—6 boucauds et 1 tierçon bajoues fumées et 9 tierçons moitié de têtes, à vendre par LAYET & AMELUNG, 8 m 17, Commerce.

BOEUF—40 demi barils à vendre par M. MAHER, 16, Poydras. 8m

CHANDELLES de suif—80 boîtes, à vendre par 8 mai EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

UN bon jardinier, bien recommandé trouvera de l'emploi sur une habitation à deux lieues de la ville en s'adressant au soussigné. 6 mai—4 JOHN B. LEPRETRE, 66 St Louis

GOUYAVE—10 barils gelée et pâte reçus par le brick Douglas, à vendre par GUERIN & POUVERIN, 6 mai—10 Encoignure Royale e, Dumaine

A VENDRE par les soussignés.
Mérinos noir et de couleur pour lévites d'été. Coutils blancs et rayé, et de couleurs assorties, d'une qualité supérieure.
1 caisse de bottines de dames.
4 do parasols et parapluies et autres articles de saison.
Partant pour France le 15 de ce mois, les personnes qui n'ont pas réglé leur compte sont priées de le faire. Il profite de l'occasion pour offrir ses services aux personnes qui voudront bien lui remettre des commissions, qu'il s'empressera de remplir avec la plus grande exactitude. VOR. DECAUX, 6 mai. 75, rue Royale.

NOUVEAUTES—Les soussignés ont reçu par le navire Monument, du Hâvre, un assortiment de châles 6-4 mousselines brodés à rivière et garni d'une dentelle. TOOLE & BARRERE, 6 mai—3 no 28, rue Chartres.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 2 mai 1839. Frédérick Prey, Esq. a été élu caissier de cette banque en remplacement de M. Martin Gordon, jr. qui a résigné. 4 mai J. ADAMS, jr. Président.

A. M. DE MIRANDA offre en vente:
400 sacs café vert de la Havane,
100 milliers cigares de canones,
400 do do communes,
56 sacs poivre de Tabasco.
4 mai rue Bourbon, no. 113.

PROMENADE DU BAYOU ST. JEAN.—Le dimanche prochain, 5 courant, les bains pour hommes seront ouverts, et ceux pour dames étant encore en construction seront prêts incessamment. Joint à cet établissement se trouve un restaurant servi avec élégance et propreté, une barre ou café pourvu de toutes sortes de liqueurs en tout ce qu'il y a de mieux; de vastes écuries et remises bien tenues pour chevaux et voitures.
Dans le même établissement des bains du bayou on pourra voir l'ingénieuse invention de *L'HOMME AQUATIQUE,* OU L'HOMME DES MERS, Breveté par sa majesté le roi des Français.
Les expériences en seront faites le jour de l'ouverture de l'établissement ci-dessus mentionné, et seront en pleine activité dès les premiers jours de la semaine subséquente. Cet ingénieux travail a été inventé pour faire la pêche au corail et le sauvetage des marchandises naufragées. L'HOMME DES MERS parle, chante, converse du fond des eaux et peut être entendu parfaitement des assistants. Ses mouvements sont libres; il peut exécuter n'importe quel travail pendant de 4 à 5 heures sous l'eau sans éprouver aucun inconvénient, il descend à une profondeur de 30 ou 40 brasses suivant la longueur des appareils qui lui servent à cet effet. 4 mai

TRAITES sur Paris, à vendre par GEO. & CHAS. URQUHART, 4 mai—3

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur dûment commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.
Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs. 4 mai—1m

AVIS.—Les actionnaires de la Compagnie du Bateau Ferry de la seconde municipalité sont avertis qu'un état mensuel des affaires de la compagnie est toujours prêt pour l'examen, le premier de chaque mois, en s'adressant à M. E. L. Tracy secrétaire de la compagnie d'assurance des pompiers, rue du Camp. 3 mai—6 JAS. F. BISCOE, Président.

ARGENTERIE ALLEMANDE—Le soussigné agent pour un des établissements les plus étendus, prend la liberté d'appeler l'attention des marchands à ces objets qui sont maintenant à un tel degré de perfection qu'ils ressemblent au véritable argent, quant à leur beauté, leur poli et leur durée. Il a à vendre maintenant un assortiment complet des chandeliers, cuillières et fourchettes, théières, plateaux, &c. Il recevra des commandes pour la confection d'articles de cette description et les objets que l'on indiquera. HUGO C. GILDEMEESTER, 27a—1m 45, rue Bienville.

DEMANDE POUR GIBRALTAR—Un batiment du port d'environ 150 boucauds de tabac pour [illegible] l'emploi. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. 8m

POUR LA MOBILE—La goelette fine voilière EXCHANGE, capitaine Andrews, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au nouveau bassin ou à J. H. ASHBRIDGE, 8 m 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goelette fine voilière CASSIUS, capitaine Preasly, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 8 m 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—Premier batiment—La goelette fine voilière ATLANTIC, capt. Paterson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à 8m J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick JAMES DRUMMOND, capitaine Blunt, partira pour le port ci dessus. Pour fret de 250 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord en Pecayune tier ou à WHITRIDGE & Co, 8 m 26, rue des Magasins.

POUR BALTIMORE—La goelette fine voilière RIO, capt. Kerby, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin ou à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune. 8m

POUR PHILADELPHIE—Ligne de paquets entre la Louisiane et la Pensylvanie—Le navire A 1, ST. LOUIS, Wm. Watson, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face de l'hôtel de la Monnaie ou à N. F. COMLY & Co, 97, rue du Camp.
On avance les frais par cette ligne lorsqu'on le désire. 8m

POUR NEW-YORK—300 balles de coton peuvent être pris par un bâtiment de première classe. Pour les conditions s'adresser à J. ASHBRIDGE, 8m 65, rue Commune.

POUR NEW YORK—Le schooner fin voilier LOUISA, capitaine Perry, ayant la plus grande partie engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 8m J. H. ASHBRIDGE & co. 65 Commune.

POUR NEW YORK—Devant partir le samedi, 16 mai.—Le brick A1 fin voilier CHOCTAW, capitaine Stevens, ayant presque tout son chargement engagé sera expédié comme ci-dessus. Pour passage, s'adresser à bord, en face du poteau no. 12, seconde municipalité ou à 8 mai E. A. BRIDGE, 60, rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—Devant partir le samedi 10 mai—Le brick fin voilier NEW ENGLAND, doublé et chevillé en cuivre, capt. Colleys, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme ci-dessus.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue St. Joseph, ou à 8 mai J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier PASTORA, capitaine Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à 8 mai R. GRONING & CO.

POUR LONDRES—Le navire A. 1. ROB ROY, capt. Robt. L. Marsh, partira le 25 mai et peut facilement accommoder 4 passagers. S'adresser à bord ou à 8 m J. W. ZACHARIE & Co, 89, Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire A1 MARYLAND, capitaine Berry, peut prendre 150 balles de coton et partira dimanche le 12 courant. Pour fret ou passage de 4 passagers de chambre, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 8m

POUR LIVERPOOL—Devant partir le 11 courant—Le beau navire A1, SIDNEY, capitaine Cowen, partira comme ci-dessus.—Il peut prendre 4 passagers de chambre, S'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 8m 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Devant partir le samedi, 11 courant.—La barque A1, FANNY, capt. Crowell, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Elle peut aussi prendre 4 passagers de chambre. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE, 8m 93, rue de la Commune.

A FRETER.—La goelette fine voilière DORIC, capitaine Hen. Rantiford, est maintenant prête à faire un voyage, s'adresser à 7m J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

Ligne de paquets entre la Nouvelle Orléans et Baltimore—Pour Baltimore—Le navire A. 1. SEAMAN, capitaine Crowell ayant sa cargaison à bord, partira demain le 9 courant. Il peut prendre 5 ou 6 passagers, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 7 mai 20, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Devant suivre la barque Mereck—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine D. Kurtz, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à 7 m DENEGRE, 16 Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier MARY AVERILL, capt. Howard, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du poteau no. 12, seconde municipalité ou à 7m E A BRIDGE, 60 Gravier.

POUR NEW-YORK—Paquebot de mercredi le 8 courant.—Ligne de paquebots entre la Louisiane et New-York.—Le paquebot HUNTSVILLE, capitaine Eldridge, partira positivement comme ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord en face du marché aux légumes, ou à JAMES B. MULLEN, 7 mai No. 76, rue du Camp.

POUR LA VERA-CRUZ.—La goelette fine voilière MINERVA, capitaine Vincent, partira pour le port ci-dessus le 9 courant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à 7m J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier ALICE, capt. Jordan, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du poteau no. 12, seconde municipalité ou à 6m E. A. ASHBRIDGE. 60 Gravier.

POUR NEW-YORK—La barque fin voilière A1. JOHN BROWER, capitaine Sutton, a besoin de 200 balles en cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à 7 mai E. A. BRIDGE, 60 Gravier,

POUR NEW YORK—La goelette fine voilière MARIA, capt. Tucker, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE & co. 65 Commune. 3 mai

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier FALCO, capitaine Morton, partira pour le port ci-dessus jeudi prochain, le 9 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à 2 mai R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—La barque fin voilière RESOLUTION, doublée et chevillée en cuivre, capt. Forest, ayant toute sa cargaison engagée, partira le 15 courant. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à 3 mai S. HEATH & Co., 95 Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque fine voilière MARGARET, doublée et chevillée en cuivre, classée A E à Lloyds et garanti avoir ses assurances pour la classe A 1. Le fret sera pris à des conditions faciles, en s'adressant à S. HEATH & Co., 3 mai Rue du Camp, No. 95.

A FRETER—La goelette fine voilière MINERVA, capt. Vincent, est prête à recevoir du chargement pour un port du Mexique. S'adresser à J. ROBERT & co. 2 mai 47, rue Bienville.

A VENDRE, pour clore une affaire.—Un tiers de la barque Marine, maintenant amarrée l'autre côté du fleuve. Ladite barque est très solide et bien pourvue de tout ce qui est nécessaire.—S'adresser à BAILEY & MARCEY, ou L. H. GALE.

POUR NORFOLK ET BALTIMORE—Le brick fin voilier A. 1. ISAAC FRANKLIN, capitaine Wm. Smith, ayant une partie de sa cargaison engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché à la viande, ou à J. W. ZACHARIE & Co, 2 m 89, Douane.

POUR HOUSTON, directement.—La bonne goelette SARAH, capitaine Thomas Hughes, a les deux tiers de sa cargaison à bord. Pour fret d'environ 100 barils ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à J. BELLOW, jr. Levee. 2 mai

POUR VERA CRUZ—Le brick fin voilier EMPRESSARIO, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lagcoporayant les trois quart de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de beaux emménagements pour 25 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux marchés ou à JOHN T. LAGUERENNE, 2 m 9, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf PICKERING DODGE, capt. Holbrook est maintenant en chargement à la Presse à Coton d'Orléans et partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à GEO. GREEN & BRO. 2 mai 45, Gravier.

POUR BORDEAUX—La barque française PETITE SUZANNE, capt. Lagueranne, ayant fini son déchargement, est prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à JOHN T. LAGUERENNE, 2 mai 9, Toulouse.

HOTEL DU LAC
Situé au Lac au bout du Chemin en Coquilles.
Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelé et fourni de tout ce qui peut le rendre confortable, sera ouvert aujourd'hui pour la réception des visiteurs. Le site de l'hôtel du lac est trop bien connu du public de la Nlle. Orléans, comme retraite agréable, pour qu'il soit besoin d'en donner une description. La promenade le long des bancs du canal est aussi connue pour être la plus agréable que l'on puisse trouver dans les environs de la ville, soit en carosse ou à cheval.
Des étables et des palfreniers [illegible] pour la commodité des chevaux, &c. se trouvent attachés à l'hôtel.
La barre est bien fournie de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main un grand assortiment des meilleurs vins, par conséquent les messieurs qui désireront boire ou manger pourront être servis sous le plus court délai. Le propriétaire aura toujours sa table fournie des meilleurs pigeons et de ce qu'il y aura de mieux sur le marché.
Des messieurs qui désirent avoir des dîners et des parties privés seront servis avec la plus grande promptitude.
Des arrangements sont pris pour mettre en état sous la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désiré pour les après midi et les soirées qui soient dans les environs de la Nouvelle Orléans.
2 mai—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire.

A LOUER.
Une MAISON en briques à étage, rue Dumaine, entre Bourgogne et Remparts, contenant six beaux appartements et plusieurs cabinets, la cour est spacieuse, il y a une cuisine, ouvroir, chambres à domestiques, écurie, remise, porte cochère, pupillier, &c. Il y a aussi une arrière cour pour la volaille, un joli jardin; les tuyaux de la pompe fournissent de l'eau à la maison et à la cuisine.
Aussi à louer—plusieurs domestiques, tels que cuisinières, servantes, cochers &c. S'adresser à Mr. Hy Flotte, rue des Marais, entre Dumaine et Ste. Anne 4 mai—3

ROUES DE CHARRETTES avec ou sans essieux, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON enc. Natchez et Bank m


## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui 8 mai courant, à 4½ heures de l'après midi, sur la levée, vis à vis de l'hôtel de la monnaie:
20 pipes genièvre de Hollande en débarquement. 8 m

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, le 8 mai courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, en face du rail road:
300 balles Foin en débarquement du navire Cabot. Et immédiatement après, en face de la rue Espagne, en débarquement du navire Nile, pour le compte de qui il appartiendra:
10 Chaloupes, (*Yawls*).
160 bottes mèches de Résine. 8 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 8 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal, entre les rues de la Levée et Magazin:
30 boucauts bierre blanche;
21 demi pipes huile de Lin;
10 barils genièvre;
10 barils eau de vie, &c. 4, 7 et 8 m

PAR GUINAULT & DELASSUS.
IL sera vendu, jeudi 9 du courant, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux:
Le Café "Le Shipping Exchange" situé à l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et Hôpital.
Conditions: comptant. 8 mai

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente sans réserve.
IL sera vendu mercredi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité,
6 superbes Terrains de grande valeur situés dans la première Municipalité, avec une superbe maison en briques à étage. Ces terrains sont situés dans l'un des plus beaux quartiers de la ville.
Le Lot no. 1, mesure 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne, sur 106 pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur.
Le Lot No. 2, joignant le no. 1, mesure 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds, 6 pouces 7 lignes de profondeur.
Le Lot no. 3, joignant le no. 2, mesure 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds, 6 pouces 7 lignes de profondeur.
Le Lot no. 4, joignant le no. 3, forme l'encoignure de la rue Bourgogne et Esplanade, mesure 37 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur; il existe sur ce lot une belle maison en briques à deux étages, dont la distribution consiste, au premier en deux beaux appartements, avec porte à coulisses, cave et dépense et un corridor de 9 pieds de large; au second étage deux grandes chambres à coucher, deux grands cabinets et un corridor de 9 pieds de large; les dépendances consistent en une cuisine, deux chambres à repasser et remise, un second train-chambres à domestiques, pupillier, latrines, &c. Le bâtiment est dans un parfait état et très bien établi, et les cheminées en marbre, grates, &c.; les banquettes et les pavages sont payés.
Le Lot no. 5, mesure 25 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne, entre Quartier et Esplanade, sur 93 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur.
Le Lot no. 6, mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Quartier, sur 75 pieds de profondeur.
Conditions de la vente—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Carlisle Pollock.
La maison sera livrée un mois après l'adjudication. 8 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
PAR ordre du syndic de la succession de Kleppenburg, Baker & co. il sera vendu samedi le 18 courant, à la Bourse de la Cité, à midi, pour le compte et aux risques des personnes suivantes, acquéreurs à une vente par ordre de l'honorable Cour de District, le 29 septembre 1838, qui ne se sont pas conformées aux conditions de la dite vente.
Pour le compte de *William J. Thomson*, 16 lots de terre situés dans l'ilet Bath, no. 16, comme il appert sur un plan de Wm. Drenton, en date du 26 septembre 1836 et exhibé à la vente.
Pour le compte de *M. Cremer*, Un ilet de terre à Carrollton, No. 19, comme il appert sur un plan tiré par Wm. Drenton, le 26 septembre 1836, contenant 24 lots chaque.—73 lots en tout.
Conditions, comptant—Les actes de vente seront passés pardevant Edw. Barnett, esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. 8 m—8, 13, 18.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de jambons avariés.
IL sera vendu vendredi le 10 courant, à 10 heures, sur le quai en face de la rue Gravier:
1500 jambons très légèrement avariés à bord d'un chaland pendant son voyage de Cincinnati à ce port, vendus sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 8 m

PAR M. BARNETT Sr.
*Terrains de valeur pour bâtir, dans la Troisième Municipalité.*
IL sera vendu mercredi le 8 mai, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
1o. SEPT LOTS DE TERRE, formant l'encoignure des rues Louisa et Levée, une partie desquels font face au Marché Washington. Les lots Nos. 5, 6, 7 et 8, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 89 pieds; et les lots Nos. 9, 10 et 11, mesurent chacun 26 pieds, 6 pouces de face à la Levée sur une profondeur de 100 pieds.
2o. QUATRE LOTS DE TERRE, formant l'encoignure des rues Désiré et Grands-Hommes. Le No. 1, mesure 26 pieds, 6 pouces de face à la rue Désiré, sur une profondeur de 140 pieds, 7 pouces, et 7 lignes à la rue des Grands-Hommes. Les lots Nos. 2, 3 et 4, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Désiré, sur une profondeur de 120 pieds, 7 pouces.
Les plans des lots ci-dessus sont maintenant exhibés à la Bourse de la Cité. Les personnes qui désirent acheter feront bien de se trouver à la vente, qui sera sans réserve.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant E. Barnett, not. pub., aux frais des acquéreurs. 3 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente sans réserve.
MERCREDI prochain, 8 du courant, à la Bourse de la Cité, il sera vendu sans aucune réserve, à midi précis:
57 BEAUX TERRAINS,
situés dans la 3me. Municipalité, et face au Rail Road de la Golfe du Mexique; le plan est exposé à la Bourse. Comme résidence d'été, soit pour jardinage, rien n'est supérieur. Ces terrains sont hautes et élevées et pour augmenter considérablement en valeur.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront aux frais des acquéreurs. 3 mai

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le mercredi, 8 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
8 Lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Daunoy.
1o. Un Terrain désigné sous le No. 6, de l'ilet No. 1, ayant 29 pieds 2 pouces face à la rue Moreau, 93 pieds, 11 pouces 3 lignes sur la ligne de profondeur [illegible]
2o. Un Terrain désigné sous le No. 20, de l'ilet no. 8, ayant 29 pieds de face à la rue de Craps, sur 100 pieds de profondeur. Le dit ilet compris entre les rues des Grands Hommes, Craps, D'Enghein et du Port.
3o. Un Terrain no. 1, de l'ilet no. 11, formant l'encoignure des rues d'Amour et du Port, ayant 29 pieds, 9 pouces 2 lignes de face à la première rue, sur 100 pieds de profondeur sur la rue du Port, le dit ilet compris entre les rues du Port, St. Ferdinand, Amour et Promenade des Bons Enfans.
4o. Les nos. 14, 15, 16, 17 et 18, de l'ilet no. 13, ayant chacun 29 pieds face à la rue Moralès, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur. Le dit ilet compris entre les rues du Port, Moralès, Presbytère et Promenade des Bons Enfans et Promenade Lafayette.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 mai

PAR R. B. SYKES.
Vente de beaux Meubles.
IL sera vendu mercredi, 8 du courant, à 10 heures du matin, au no. 95, rue de la Douane,
Un assortiment supérieur de meubles, consistant en: Bois de lit en acajou; sofas; tables à carte; tables de centre avec dessus de marbre; side board; chaises, rideaux de damas, cheminées et draperie, tapis et nattes, [illegible] de verre ouvrage; porte mouchette et chandeliers en argent. 7 m

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 9 du courant, à 11 heures du matin, au No. 9, rue Toulouse, pour clore divers comptes:
2500 caisses vin rouge, (différentes marques),
60 barriques vin Montferrand;
50 do Vin blanc;
20 demi pipes eau de vie, &c.
Conditions à la vente. 7 m

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu mercredi, 8 mai courant, à 4 heures de l'après midi, sur la rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse,
Une quantité de meubles, tels que sofas, chaises, armoires, lits, &c.
Ainsi que deux beaux pianos [illegible]
Le tout sera vendu SANS RESERVE pour cause de départ. 4 m

Beaux meubles à l'encan.
PAR A. BEARD.
IL sera vendu vendredi soir le 10 courant, à 5 heures, à l'Hôtel de la rue St. Charles, un magnifique [illegible] et bois de lit qui peuvent être examinés à la rotonde de l'Hôtel. 7 m

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi, le 9 courant, à 10 heures du matin, au no. 95, rue du Canal,
Une quantité de meubles de ménage, tapis de Bruxelles, &c.
Conditions, à la vente. 7 m

PAR GUINAULT & DELASSUS
*Vente Renvoyée.*
Faillite de George Hene.
IL sera vendu mardi 4 Juin 1839, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district de l'état de la Louisiane, et à la requête de James P. Freret, syndic des créanciers de George Hene,
UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. [illegible] de l'ilet No. 16, mesurant 30 pieds de face sur la rue du Bassin sur une profondeur de 120 pieds, [illegible] qu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue, borné par la propriété de feu M[illegible], et de l'autre par la portion restante de lot No. [illegible], ensemble une maison briquetée entre poteaux, divers appartements, cuisine en bois, etc. etc.
Conditions—1/3 comptant, $1,250, payable le 1er novembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété vendue. 4 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi prochain, [illegible] mai, [illegible] Royale, no. 332, entre Ursulines et Hôpital, [illegible] quantité de meubles consistant en armoire d'acajou, bois de lit de; armoire en merisier, de toute grandeur et de tout genre, lits, canapés, tables, chaises, [illegible] bois d'acajou, établi et plusieurs objets: le tout [illegible] à la maison. Conditions, à la vente.
On vendra à l'amiable jusqu'au jour de la vente [illegible] 3 mai

PAR M. BARNETT Sr.,
IL sera vendu, Mercredi, le 8 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis:
UN LOT DE TERRE situé rue des Remparts entre Quartier et Bayou, joignant la propriété de M. Soulié et mesurant 24 pieds 9 pouces sur la rue des Remparts, sur 80 pieds 4 pouces et [illegible] ligne et 83 pieds 6 pouces sur une autre, et ayant sur le derrière 32 pieds 2 pouces. Il se trouve sur le [illegible] une maison briquetée entre poteaux, contenant [illegible] partements, ainsi qu'une cuisine à deux étages [illegible]
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6, 12, [illegible] 24 et 30 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
La maison est louée 300 par an [illegible]


GENIEVRE DE HOLLANDE—Le soussigné vient de recevoir par le brick Malaga d'A[illegible]dam:
200 pipes genièvre de [illegible] de la marque bien [illegible], en débarquement, garanti de qualité supérieure, à vendre [illegible] conditions convenables aux acheteurs [illegible] conditions faciles. HUGO C. GILDEMEESTER 45 rue Bienville

A LOUER [illegible] à vapeur—Une superbe [illegible] pour à vendre par [illegible] F. SLATTER, 14, rue M[illegible]